Dès que, dans la matinée du lendemain, les divers corps eurent pris leurs positions, à travers un brouillard assez épais, on entendit retentir une canonnade effroyable, car les deux armées ne comptaient pas moins de 1,200 bouches à feu en batterie. A notre droite, le général Teste s'avança jusqu'à l'entrée du vallon de Plauen, poussant devant lui les tirailleurs autrichiens; le maréchal Victor, formant ses troupes en plusieurs colonnes, se prépara à enlever les villages de Tœltschen, de Rosthal et de Corbitz, qui couronnaient les hauteurs, tandis que Murat, déployant ses 60 escadrons sur la droite de la chaussée de Freyberg, menaçait la gauche des Autrichiens. Au centre, Saint-Cyr aborda résolûment les Prussiens, qu'il essaya de suivre sur les hauteurs de Leubnitz, et Ney s'avança vers Reick, chassant devant lui les avant-gardes du prince Wittgenstein. Néanmoins, jusqu'à onze heures, le temps se passa en manœuvres sur les deux ailes, et l'attaque se borna à une forte canonnade. Mais, vers onze heures et demie, quand tous les mouvements nécessaires eurent été exécutés, le maréchal Victor donna le signal à notre droite, et nos soldats se portèrent impétueusement sur les trois villages désignés, qui furent enlevés après une lutte rapide, mais sanglante. Les Autrichiens se replièrent alors en arrière, et essayèrent ensuite de reprendre l'offensive. La division Lichtenstein, apercevant un vide entre la division Dubreton et la division Dufour, chercha à y pénétrer. Alors la division Vial s'avança pour lui tenir tête; en même temps, Murat lança les cuirassiers de Bordesoulle sur l'infanterie de Lichtenstein, qui essaya inutilement de résister à cette charge furieuse : deux carrés furent enfoncés et sabrés en un instant. Nos deux divisions dégagées reprirent leur marche, cherchant à pousser les Autrichiens vers le vallon de Plauen, véritable gouffre où ils allaient s'amonceler dans un effroyable désordre. Malgré une résistance énergique, ils ne tardèrent pas à s'y voir précipités de toutes parts. C'est ce qu'attendait Murat; il cerna avec sa cavalerie la division Meszko, l'aborda avec ses cuirassiers et lui fit mettre bas les armes, au nombre de 6 à 8,000 hommes. A deux heures, le désastre de l'aile gauche des Autrichiens était complet; on pouvait dire cette aile détruite : Murat lui avait tué ou blessé 4 à 5,000 hommes, fait 12,000 prisonniers et enlevé plus de 30 canons.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à la gauche des coalisés, la bataille présentait au centre un épisode étrange, dont la victime fut une des plus grandes gloires de la République. Sur ce point, qui était le plus faible de notre ligne, Napoléon avait organisé une redoutable artillerie, dont il dirigeait les coups en personne, sous les boulets ennemis. En ce moment même, l'empereur Alexandre se trouvait à Backnitz, vis-à-vis de Napoléon; il avait Moreau à ses côtés, qui lui donnait les conseils de son expérience. Un boulet, parti des batteries mêmes que commandait Napoléon, emporta les deux jambes du général Moreau, qui fut précipité à terre avec son cheval. L'empereur Alexandre courut à lui, le serra dans ses bras et le fit emporter du champ de bataille. Moreau expira quatre jours après !...

Quels que soient les services que cet illustre général ait rendus à la cause nationale, services qu'il serait injuste d'oublier, disons-le hautement, ce n'est point d'une telle mort, trouvée au milieu des ennemis de la France, qu'un tel homme devait mourir. Certes, il n'aimait pas Napoléon, et on le comprend; mais il aurait dû se rappeler que derrière Napoléon se trouvait le pays lui-même, et que les griefs personnels doivent s'effacer devant les intérêts sacrés de la patrie. Au reste, disons-le en passant, le rôle de Coriolan n'a jamais porté bonheur.

Cette triste nouvelle causa dans toute l'armée alliée une impression profonde, et fit naître dans le cœur de ses chefs de sinistres pressentiments sur les résultats de la bataille. Bientôt les coalisés apprirent le désastre qui venait de frapper leur aile gauche; de plus, Barclay de Tolly, qui devait agir contre Ney, avait refusé d'aborder un pareil adversaire sur un sol détrempé par la pluie; enfin un officier, arrivant de Pirna, vint annoncer que Vandamme avait débouché de Kœnigstein et enlevé cette position au prince Eugène de Wurtemberg. Dès lors les coalisés comprirent que la position n'était plus tenable pour eux, et qu'une plus longue résistance ne ferait qu'aggraver leur défaite. Ecrasés sur leur gauche, menacés d'être débordés sur leur droite par le mouvement du maréchal Ney qui s'avançait de Reick sur Prohlis, vivement canonnés au centre, ils craignirent de voir leur ligne de retraite bientôt coupée, et, sur le refus du prince de Schwarzemberg de continuer la bataille, parce qu'il redoutait la présence de Murat sur ses derrières, la retraite fut ordonnée et aussitôt commencée dans la direction des montagnes de la Bohême, par lesquelles on avait pénétré en Saxe. L'ennemi abandonnait sur le champ de bataillle 10,000 à 11,000 morts ou blessés; nous lui avions fait 15,000 à 16,000 prisonniers et pris au moins 40 pièces de canon. C'était donc 26,000 ou 27,000 hommes qu'avaient perdus les coalisés, sans compter les traînards et les égarés, que notre cavalerie allait recueillir par milliers. Nous n'avions pas perdu plus de 8,000 à 9,000 hommes. Mais c'était la dernière faveur que nous réservait la fortune dans cette terrible campagne. Après Dresde allait venir Leipzig, et après Leipzig l'invasion, car la coalition, exaspérée par ses défaites, ne reculait de quelques lieues que pour reformer ses bataillons. C'était une lutte suprême, sans merci, où le désespoir du patriotisme devait finir par triompher.

Le soir de cette sanglante bataille, dernière victoire que Napoléon remporta sur le sol ennemi, car Fleurus ne fut qu'un prélude, Napoléon rentra dans Dresde, tout rayonnant de joie, couvert de boue, et les bords de son chapeau rabattus sur les épaules par la pluie. Il se rendit chez le vieux roi de Saxe, son fidèle allié, et là, au milieu des démonstrations d'enthousiasme plus ou moins sincères qui accueillirent sa présence, il parcourut les groupes de généraux et de courtisans, adressant à tous ceux qu'il rencontrait la même question; car lorsque Moreau tomba frappé par un boulet, il avait remarqué aussitôt une grande animation dans l'état-major des souverains ennemis, qu'il avait reconnu à l'éclat des uniformes : « Qui donc avons-nous tué dans ce brillant escadron? » demandait-il à chacun. Une circonstance romanesque le lui apprit bientôt. Suivant le récit de M. Thiers, l'illustre blessé avait un chien qui était resté dans la chaumière où Moreau fut transporté pour recevoir les premiers soins. Ce chien fut amené à Napoléon : il portait ces mots sur son collier : « J'appartiens au général Moreau. » C'est ainsi que l'empereur connut la présence du vainqueur de Hohenlinden dans les rangs des coalisés, et l'on dit que cette révélation causa sur lui une profonde impression.

Dresde (CAPITULATION DE). Les conséquences de la journée de Leipzig furent infiniment plus désastreuses pour Napoléon que la bataille elle-même. 170,000 hommes, disséminés dans les places situées sur l'Elbe, l'Oder et la Vistule, allaient tomber successivement entre les mains des ennemis; et c'étaient les meilleurs soldats de l'empereur, ceux qui avaient vaincu toute l'Europe. S'il eût eu sous la main ces incomparables vétérans de la grande armée, jamais la coalition n'eût osé poser le pied sur le sol de la France; mais, rentrant lui-même en fugitif, il dut abandonner à leur triste sort ces vaillantes garnisons, sans qu'un seul ordre leur indiquât quelques moyens de concentration. Alors isolées les unes des autres, abandonnées chacune à elle-même, elles se virent bientôt circonvenues et forcées de subir la dure loi du vainqueur. Ce fut la garnison de Dresde qui ouvrit cette ère d'humiliations. Elle était cependant commandée par un homme de guerre dont personne ne pouvait mettre en doute l'intelligence, la décision et le courage; mais il resta au-dessous de lui-même dans cette circonstance. En effet, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, général habile et résolu, passa dans une hésitation fatale le temps qu'il aurait pu employer à rejoindre la garnison de Torgau et celle de Magdebourg, dont le total eût produit un ensemble de forces important; mais il n'en fit rien, et lorsqu'il se décida à agir, la place de Dresde était cernée par l'ennemi. N'espérant plus être secouru, Gouvion Saint-Cyr songea enfin à se dérober au danger. Malheureusement le moment opportun était passé. Il ne pouvait avoir qu'un but celui de se porter sur Torgau; en conséquence, il fit partir en avant le comte de Lobau à la tête de 14,000 hommes, avec ordre de prendre cette direction, en descendant la rive droite de l'Elbe. Si le comte de Lobau parvenait à percer la ligne de blocus, le maréchal se proposait de suivre la même route avec le reste de son armée. C'était là une faute inconcevable de la part d'un homme qui avait donné tant de preuves de sagacité à la guerre; car, si l'on avait une chance de forcer le blocus, ce ne pouvait être qu'à la condition de marcher tous en masse. Le 6 novembre, le comte de Lobau sortit de Dresde avec ses 14,000 hommes, et n'eut pas de peine à disperser les premiers postes ennemis; mais bientôt il rencontra des difficultés qu'il n'était possible de surmonter qu'avec une grande effusion de sang. Voyant en même temps l'ennemi se porter rapidement sur ses derrières, il craignit d'être coupé du reste de l'armée et se hâta de rentrer dans la ville qu'il venait de quitter.

La situation allait devenir extrême, telle qu'il n'y avait plus qu'à attendre ce que déciderait le général Klenau, chargé du blocus de Dresde. Quoique d'un caractère entreprenant, ce général aima mieux temporiser que de verser des torrents de sang, certain d'ailleurs que sa proie ne pouvait lui échapper. En effet, nos soldats manquaient de vivres, leurs rangs s'éclaircissaient chaque jour par les maladies, et Gouvion Saint-Cyr entra en négociation pour capituler, le 11 novembre 1813. Il fut stipulé que la garnison française, forte d'environ 30,000 hommes, déposerait les armes et qu'elle rentrerait en France par journées d'étapes, avec faculté de servir de nouveau après échange. Dans la situation déplorable où nous nous trouvions placés, ces conditions ne présentaient rien de trop humiliant; malheureusement nos ennemis devaient violer la capitulation les premiers. A peine nos troupes avaient-elles quitté Dresde, que le général Klenau, presque honteux du rôle auquel la coalition le faisait descendre, mandait à Gouvion Saint-Cyr que l'empereur Alexandre refusait d'admettre la capitulation, et que la garnison française devait se constituer prisonnière de guerre, ce qui lui interdisait le retour en France. Le maréchal éclata en reproches amers, et caractérisa avec énergie une si honteuse déloyauté. On lui répondit ironiquement qu'il était libre de retourner à Dresde et de se replacer dans la position où il était auparavant. Les protestations ne servent de rien contre la force, contre la passion aveugle : il fallut se soumettre et commencer l'expiation des gloires de l'Empire.

« La violation de cette capitulation fut un acte indigne, dit l'éloquent historien de cette grande époque, commis cependant par d'honnêtes gens; car l'empereur de Russie, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, étaient d'honnêtes gens, dont l'histoire doit flétrir la conduite en cette occasion. Il faut en tirer une leçon, qui s'adresse surtout aux honnêtes gens eux-mêmes : c'est qu'ils doivent se défendre des passions politiques, car elles peuvent, à leur insu, les conduire à des actes abominables. La passion qu'on avait conçue contre la France à cette époque ressemblait aux passions politiques qu'éprouvent à l'égard de leurs adversaires les partis qui divisent un même pays, et qui se croient tout permis les uns contre les autres. Ainsi, après une longue domination, nous avions attiré sur nous une guerre étrangère qui avait toute la violence de la guerre civile! Triste temps, quoique bien grand! Triste temps, aussi glorieux que déraisonnable et inhumain! »

Dresde (CONGRÈS DE), réunion la plus brillante, la plus imposante, la plus grandiose qu'on rencontre dans l'histoire, puisqu'elle ne se composait que d'empereurs, de rois et de princes souverains. Avant de se lancer dans cette formidable expédition de 1812, qui devait être le commencement de sa perte, « le commencement de la fin, » suivant la piquante expression de Talleyrand, Napoléon voulut se montrer de loin à son ennemi dans tout l'appareil de sa grandeur et de sa puissance, et lui apparaître entouré de tous les souverains de l'Allemagne empressés autour de sa personne. Il espérait ainsi agir sur l'âme impressionnable d'Alexandre et l'amener à réfléchir sur les dangers qu'il courait en bravant un si terrible adversaire. Après avoir pris les plus minutieuses précautions pour que les affaires ne souffrissent point de la longue absence qu'il prévoyait, il partit pour rejoindre l'armée.

« Son projet, en quittant Paris, était de se rendre à Dresde, d'y faire un séjour de deux ou trois semaines avant d'aller se mettre à la tête de ses armées, d'y tenir un cour magnifique et d'y donner un spectacle de puissance que le monde n'avait jamais présenté peut-être, même au temps de Charlemagne, de César et d'Alexandre. L'empereur d'Autriche sollicitait l'autorisation d'y venir pour voir sa fille et pour y ménager lui-même le rôle difficile qu'il aurait bientôt à y jouer entre la France et la Russie. Le roi de Prusse exprimait aussi le désir d'y paraître, pour réclamer en faveur de son peuple, que des milliers de soldats foulaient aux pieds. Quand de tels souverains demandaient à visiter, à entretenir, à implorer le futur vainqueur du monde, il n'est pas besoin de dire combien d'autres invoquaient le même honneur. L'empressement était général, et Napoléon, qui voulait frapper son adversaire par le déploiement de sa puissance politique autant que par le déploiement de sa puissance militaire, accueillit toutes ces demandes, et donna en quelque sorte rendez-vous à l'Europe entière à Dresde. L'impératrice et sa cour devaient l'y accompagner. » (Thiers.)

Le 16 mai au soir (1812), Napoléon fit son entrée à Dresde, accompagné du roi de Saxe, qui s'était porté à la rencontre de son puissant allié. Le lendemain, il reçut à son lever tous les princes allemands qui l'avaient précédé ou suivi à Dresde. Ce jour même on vit arriver l'empereur et l'impératrice d'Autriche, que Napoléon accueillit avec un cordial empressement. L'empereur François, conseillé par Metternich, jouait cependant un double jeu, promettant son concours à son gendre et mandant en même temps à l'empereur Alexandre que ce concours serait nul. Mais on sait assez que la cour d'Autriche a été de tout temps une haute école de duplicité, et ce n'est pas Metternich qui devait lui faire perdre ce caractère, quoi qu'en dise M. Thiers, narrateur éloquent et juste appréciateur des événements, mais admirateur un peu trop complaisant de la diplomatie.

Le séjour de Napoléon à Dresde ne fut qu'une suite de fêtes magnifiques. « Napoléon, dit l'éminent historien, sortait-il à cheval ou en voiture, la foule se pressait pour le voir, et il fallait que les grenadiers saxons, qui seuls le gardaient en ce moment, accourussent pour prévenir les accidents. Dans l'intérieur des appartements impériaux, l'empressement n'était pas moins tumultueux. On se précipitait au-devant de lui dès qu'il paraissait : pour en être remarqué, pour en obtenir une parole, un regard, on se heurtait; puis, s'apercevant que par trop d'impatience on avait coudoyé un supérieur, un premier ministre, un roi peut-être, on reculait avec respect, on s'excusait, et on recommençait à courir encore après l'objet de toutes ces démonstrations. Les plus éminents personnages politiques n'étaient pas les moins prompts à se trouver sur ses pas; car au désir de se montrer auprès de lui, d'être honoré de son entretien, se joignaient la curiosité, l'intérêt de deviner quelques-unes de ses intentions à la tournure de ses discours, ce qui n'empêchait pas, lorsqu'on était hors de ce tumulte, lorsqu'on se croyait garanti des oreilles indiscrètes, des bouches infidèles, de se demander si cette scène éblouissante n'était pas près d'un tragique dénoûment; si dans les distances, dans les frimas que le conquérant allait braver, il n'y aurait pas quelque chance d'être débarrassé d'un joug abhorré secrètement, quoique publiquement adoré. Mais, après s'être livré sans bruit à ces espérances, on était bientôt ramené à la crainte, à la soumission, par le souvenir d'un bonheur constant; on n'augurait alors, surtout en public, que des victoires; on déclarait Napoléon invincible, le czar atteint de folie... » Et le conquérant invincible était à la veille de la plus effroyable catastrophe.

Le 26 mai, le roi de Prusse arriva à Dresde, complétant, par sa présence, la réunion des souverains du continent accourus pour faire leur cour à Napoléon. Il fut accueilli avec les égards dus à son rang et à son caractère, car, si Napoléon battait ses ennemis, il n'aimait pas à les humilier. Il rassura Frédéric-Guillaume sur ses intentions, lui promit la restauration de la Prusse s'il trouvait en lui un allié fidèle, et témoigna une bienveillance marquée à M. de Hatzfeld, ce grand seigneur prussien qu'il avait été sur le point de faire fusiller en 1806. Le roi de Prusse présenta son fils à Napoléon et le lui offrit comme un de ses aides de camp; car, dans cette monstrueuse expédition, chaque partie de l'Allemagne fournissait son contingent. Frédéric-Guillaume, toujours sous le poids des humiliations qu'avait subies la Prusse, se montrait plus triste et moins empressé que les autres souverains : il avait la dignité du malheur, mais on ne lui en tenait guère compte. « Rois ou peuples, les hommes sont peu généreux pour le malheur, et ils n'aiment que la force, la gloire et l'éclat. Le malheur déchirant les touche comme un spectacle; le malheur triste et discret les trouve froids, négligents, soigneux de l'éviter. C'était le cas ici, et tel de ces princes qui s'était vendu à Napoléon pour des territoires, trouvait mauvais que, pour sauver les restes de sa couronne, Frédéric-Guillaume eût épousé l'alliance de la France. Toutefois, on se montrait mesuré, car on était devant un maître redoutable, qui n'aurait permis aucune inconvenance sous ses yeux. On se bornait à négliger le malheur, et on sacrifiait à la fortune, au milieu d'un tumulte inouï d'allées et de venues, de fêtes et de prosternations, auxquelles, pour compléter cette scène étrange, ne manquaient ni les vœux secrets contre celui qui était l'objet de tous les empressements, ni les chuchotements, bien secrets aussi, sur les périls auxquels il allait bientôt s'exposer. » (Thiers.)

Ces lignes résument on ne peut plus fidèlement la situation. Napoléon venait de donner à Dresde la dernière représentation de sa grandeur, et quand il en partit, le 29 mai, pour se rendre à Posen, croyant être sur la route de Moscou, il ouvrait la voie qui devait le conduire à Sainte-Hélène.

Dresde (TRAITÉ DE), qui mit fin à la guerre de la succession d'Autriche entre Frédéric II, Marie-Thérèse et le roi de Pologne, électeur de Saxe, son allié. Les deux premiers furent amenés à la conclusion de la paix, l'un par le dépit qu'il ressentait de se voir si mollement soutenu par la France, l'autre par l'impossibilité où elle se voyait de reconquérir la Silésie, le troisième pour arracher ses Etats héréditaires au démembrement dont les menaçait le roi de Prusse. Les négociations, commencées infructueusement à Hanovre, furent reprises à Dresde sous la médiation de l'Angleterre, et, le 25 décembre 1745, le plénipotentiaire de Frédéric II signa un double traité avec ceux de la Saxe et de l'Autriche. Voici quelles furent les principales stipulations :

Par le premier traité, le roi rendait à Auguste III tout ce qui lui avait été enlevé pendant la guerre; mais les Etats de Saxe et la ville de Leipzig s'engageaient à payer à Frédéric un million d'écus, outre les contributions. La reine de Pologne, fille de l'empereur Joseph Ier, renonçait pour elle et ses héritiers à tous les droits que la pragmatique sanction autrichienne lui conférait sur les pays cédés au roi de Prusse par la paix de Breslau. La religion protestante était maintenue dans les Etats des deux parties contractantes, suivant la teneur de la paix de Westphalie, sans qu'on y pût jamais faire la moindre innovation. Les Saxons s'engageaient à ne jamais accorder de passage, par leur pays, aux ennemis du roi.

Par le second traité, Marie-Thérèse renonçait définitivement à la Silésie et au comté de Glatz, qu'elle avait déjà cédés par le traité de Breslau. Elle s'engageait à faire rendre au roi de Prusse la baronnie de Turnhout, dans le Brabant, qui avait été confisquée. En 1753, Frédéric, à la suite d'arrangements particuliers, céda cette principauté à Marie-Thérèse, qui la réunit au duché de Brabant.

De son côté, Frédéric, en sa qualité d'électeur de Brandebourg, reconnaissait la validité de la voix électorale de Bohême et adhérait à l'élection de François-Etienne, époux de Marie-Thérèse, élection qui avait eu lieu le 13 septembre.

Le roi d'Angleterre, en sa qualité de médiateur, garantissait la cession de la Silésie et du comté de Glatz, et promettait d'engager les états généraux de Hollande et l'empire à se charger de la même garantie.

Ainsi le roi de Prusse venait de réaliser le vœu le plus ardent de son ambition : la Silésie, cette magnifique province, était désormais irrévocablement attachée à la monarchie prussienne. Tout le fardeau de la guerre allait retomber sur le roi de France; mais il n'avait rien négligé pour s'enfoncer dans cette impasse; on peut dire qu'il l'avait voulu.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur cette ville : T. Simon, *Oratio de Dresda urbe munitissima et ob aulam Electorum Saxoniæ celebratissima* (Dresde, 1622, in-4°); *Beschreibung und Vorstellung der Churfürstlichen residenz-und Haupt-Vestung Dresden*, von A. Weck (Nuremberg, 1680, in-fol.); *Beschreibung alt und Neu-Dresden's, wie solches von 806-1708 erweitert worden* (Pirna, 1708, in-8°); *Kurze Beschreibung der Stadt Dresden* (Dresde, 1716, in-8°); *Das prangende Dresden oder kurze Beschreibung derer in dieser Stadt berühmten Gebæude und Merkwürdigkeiten*, von J.-C. Crellius (Leipzig, 1719, 1723, 1756, in-8°); Ejusdem *Memorabilia Dresdensia* (Leipzig, 1727, 1728, 1729, in-8°); *Desselben Kern Dresdenischer Merkwürdigkeiten* (Leipzig, 1729, 1730, 1731, 1732, in-4°); *Topographische Geschichte der Stadt Dresden und der Umliegenden gegenden*, von B.-G. Weinart (Dresde, 1777-1781, in-8°); *Dresden und die Umliegende gegend bis Elsterwerda, Bautzen, Teschen, Hubertsburg, Freiberg, Tœplitz und Rumburg*, von F.-C.-A. Hasse (Dresde, 1814, 2 vol. in-8°); *Diplomatische Geschichte Dresdens*, von J.-C. Hasche (1816-1819, 4 vol. in-8°); *Dresden und die Umgegend*, von W.-A. Lindau (Dresde, 1822, 2 vol. in-8°); G. Klemm, *Chronik der Stadt Dresden und ihrer Bürger* (Dresde, 1833, in-8°); *Dresde avec ses édifices et ses plus beaux environs*, publié par Rittner (Dresde, 1808, in-fol. obl.); Gfried Semper, *Das Kœnigliche Hoftheater zu Dresden* (Brunswick, 1849, gr. in-fol., 12 pl.); *Recueil d'estampes d'après les plus célèbres tableaux de la galerie royale de Dresde, avec une description en italien et en français* (Dresde, 1753-1757, 5 part. en 1 vol. in-fol. max.); *Tableaux de la galerie royale de Dresde*, publiés par Fr. Hanfstængl (Dresde et Leipzig, 1833 et ann. suiv., gr. in-fol.; lithogr. avec texte en allem. et en franç.); A. Beyer, *Epistola de bibliothecis Dresdensibus* (1731, in-4°); Ejusdem *Arcana sacra bibliothecarum Dresdensium* (1738-1739, 3 part. in-4°); *Die Merkwürdigkeiten* (*Choses remarquables de la bibliothèque royale de Dresde*), par J.-Ch. Gœtze (Dresde, 1743-1748, 3 vol. in-4°); *Nachrichten* (*Notices sur la fondation de la bibliothèque de Dresde*, par Clodius (1763, in-8°); *Catalogue des ouvrages doubles contenus dans la bibliothèque de Dresde* (1775-1779, 3 vol. in-8°); *Geschichte* (*Histoire et description de la bibliothèque royale de Dresde*), par F.-A. Ebert (Leipzig, 1822, in-8°); *Description de la bibliothèque publique de Dresde*, par Karl Falkenstein (Dresde, 1839, in-8°; en allem.).

DRESDE (CERCLE DE), une des quatre grandes divisions administratives du royaume de Saxe, située des deux côtés de l'Elbe, qui la traverse du S.-E. au N.-O., entre les cercles de Leipzig et de Zwickau à l'O., de Bautzen à l'E., la Prusse au N., et l'empire d'Autriche au S.; ch.-l. Dresde; villes principales, Meissen, Hain et Freiberg; superficie, 4,332 kilom. carr.; 553,946 hab. Outre l'Elbe, ce cercle est arrosé par la Biela, la Sebnitz, la Mulde, l'Elster Noir et la Roder. Le sol s'abaisse du S. au N., c'est-à-dire de l'Erzegebirge jusqu'à l'endroit où l'Elbe pénètre en Prusse. La partie du cercle arrosée par l'Elbe est extrêmement fertile; par contre, la partie méridionale, placée sous un climat rude, est très-peu productive.

DRESEN (Adam), compositeur allemand, mort à Arnstadt en 1718. Il fut maître de chapelle à Weimar, puis à Arnstadt. Il a laissé des *Chants d'église*, et un recueil d'*Allemandes, courantes, sarabandes, ballets, etc.* (Iéna, 1673, in-fol.).

DRESIG (Sigismond-Frédéric), érudit allemand, né dans la basse Lusace en 1700, mort en 1742. Il fut professeur et corecteur du collége Saint-Thomas, à Leipzig. A la suite de travaux excessifs, il tomba dans une mélancolie profonde et s'étrangla avec son mouchoir. On a de lui plusieurs dissertations philologiques et critiques. Nous citerons parmi ses écrits : *De usu alborum calculorum apud veteres* (Leipzig, 1731, in-4°); *De usu stigmatum apud veteres* (1733); *De cicuta, Atheniensium pœna publica* (1734, in-4°); *Des rapsodies et des anciens meistersængers* (1734, in-4°); *De Socrate juste damnato* (1737); *Commentarius de verbis mediis Novi Testamenti* (1745, in-4°), etc.

DRESSAGE s. m. (drè-sa-je — rad. *dresser*). Action ou manière de dresser : *On peut retarder le* DRESSAGE *de l'échafaud jusqu'à dix heures.* (Balz.)

— Econ. rur. Partie de l'éducation des animaux qui les dresse au travail auquel l'homme les destine.

— Techn. Travail qui a pour but de dresser, de dégauchir les matières : *Le* DRESSAGE *d'une planche. Le* DRESSAGE *des marbres. Le* DRESSAGE *des glaces.* ‖ Opération que subit la barre de fer, après avoir été tirée sur le travers de l'enclume.

— **Encycl.** Econ. rur. Par *dressage*, on entend cette partie de l'éducation qui a pour but d'habituer les animaux aux allures, au travail, au genre d'exercice dont l'homme peut tirer le plus grand profit. Ainsi on dresse le cheval à la selle et au travail; le bœuf à la charrue et à l'attelage; le chien à la garde du logis ou du troupeau et à la chasse. Lorsqu'on ne dresse pas les animaux, ils restent dans un état d'infériorité qui en rend le prix de vente souvent moindre que le prix de revient. Le *dressage* est donc chose utile, mais à la condition d'être bien dirigé; dans le cas contraire, loin d'améliorer les animaux, il les rend plus mauvais, en développant en eux les germes de défauts, en mettant les imperfections à la place des qualités et en déterminant souvent des tares qui les déprécient.

Le *dressage* doit être commencé tôt, mais mené lentement, pour ne pas exiger de l'élève des efforts supérieurs à ses forces. Le *dressage* tardif est toujours pénible au début, souvent accompagné d'accidents; de plus, il provoque fréquemment, de la part d'un dresseur sans patience, l'emploi de moyens brusques et violents qui rebutent l'animal et le rendent indocile pendant toute la vie. Le plus généralement, nos animaux de travail n'offrent point de résistance au *dressage;* ceux qui sont réfractaires à cette opération sont des élèves auxquels on a trop demandé, ou vis-à-vis desquels on s'est montré inhabile ou trop sévère.

Tous les éleveurs réussissent à merveille le *dressage* des animaux dont ils utilisent directement les forces. Ainsi le charretier dresse toujours son attelage, et les chevaux ou les bœufs qu'il conduit deviennent très-habiles; là où les paysans et les éleveurs montent à cheval, tous les chevaux se laissent monter; les postillons capables et habiles dressaient parfaitement au service des postes ou des diligences les chevaux qui leur étaient remis non dressés; mais là où les animaux sont élevés pour la satisfaction de besoins qui ne sont pas ceux de l'éleveur lui-même, ils ne reçoivent aucune éducation, et le placement en devient très-difficile. C'est ce qui a lieu pour toutes nos races légères de chevaux, produites dans les parties de la France où le cultivateur emploie le bœuf pour exécuter ses travaux, et dans les pays d'herbages, où les agriculteurs ne se servent presque pas de chevaux. Dans toutes ces localités, dans les contrées montagneuses du Centre et dans tous les départements du Midi, la production du cheval est une nécessité, une industrie; mais elle n'y donne point les bénéfices qu'elle pourrait fournir aux éleveurs, parce que les élèves ne sont point dressés, et, par conséquent, ne sont point préparés aux services auxquels les consommateurs pourront les employer. C'est là ce qui fait la supériorité de l'Allemagne. Dans ce pays, en effet, on rencontre des races qui, sans posséder les qualités que l'on trouve chez nos animaux, sont habilement dressées en vue des services que l'on doit exiger d'elles.

Nous ne nous occuperons ici que du *dressage* des chevaux. Les moyens propres à élever les autres animaux ont été indiqués par nous aux différents articles consacrés à ces animaux mêmes.

Avant toute opération, il faut apprivoiser le poulain, c'est-à-dire l'habituer à l'homme et aux objets extérieurs. On commence par lui faire porter un licol et par le tenir attaché quelques instants; on lui passe quelquefois le doigt dans la bouche; on essaye de lui lever le pied; on le frotte avec un bouchon de paille ou avec une étrille usée; on l'accoutume aux bruits de toute espèce et à la vue d'objets nouveaux pour lui en l'emmenant avec sa mère sur une route fréquentée. Dans cette période, le calme et la douceur sont de nécessité absolue; on évitera d'exciter le poulain et de jouer avec lui; s'il est indocile, on emploiera la sévérité, mais à propos, sans brusquerie et sans colère. Au bout de quelque temps, la longe et le caveçon pourront être employés comme moyens de contrainte. De deux à trois ans, on commence à dresser les poulains pour le service de l'attelage. On leur entoure d'abord le corps d'un surfaix, à l'écurie, et sans le serrer; puis, successivement, viennent la selle, le collier, la bricole, le harnais d'arrière-main et le bridon ou la bride. Quand les jeunes chevaux sont un peu habitués à ces objets, on les place à côté d'un cheval fait, près duquel ils apprennent à marcher, à tirer, à s'arrêter au commandement du dresseur. Pour arriver à leur but, les chevaux, très-intelligents d'ailleurs, n'emploient pas seulement la force, mais encore l'adresse et la ruse; ils connaissent bientôt ceux qui les approchent, et les aiment ou les haïssent. Les mauvais traitements, en rendant les élèves vicieux, leur font prendre en dégoût le travail et ceux qui les conduisent. Bien plus, on a remarqué que ces animaux contractent l'humeur et le caractère de leurs conducteurs; ceux qui sont élevés par des hommes sournois sont poltrons et traîtres. Le cheval arabe, est en général, docile et intelligent, parce qu'il est élevé avec douceur; les Allemands ont très-rarement des animaux indociles et méchants, parce qu'ils les traitent bien. C'est par les caresses et les récompenses qu'on obtient l'obéissance des poulains, plutôt que par l'emploi de la force. Après chaque exercice, il est bon de donner au jeune cheval, que l'on encourage de la main et de la voix, des friandises, auxquelles il est très-sensible. Ce qu'un cheval fait par force, dit Xénophon, il ne l'apprend pas; les mauvais traitements ne produisent jamais que maladresse et mauvaise grâce. C'est pourquoi, dès leur naissance, on doit chercher à s'attirer l'affection des poulains par de bons traitements; mais il faut leur faire sentir en même temps notre pouvoir en résistant à propos à leur volonté, et punir leur désobéissance.

Dans l'éducation, on ne doit pas avoir pour but seulement de dresser les animaux, il faut aussi chercher à accroître leurs aptitudes, en leur faisant prendre, autant que possible, la conformation la plus favorable à leur destination. Ainsi tel cheval, un peu lourd, un peu trop robuste, sera soumis à des courses rapides à l'âge de trente mois; il deviendra ainsi un grand coureur, et tel autre ne devra être soumis à ces allures que lorsqu'il sera complétement formé. Il faut aussi distinguer les animaux qui sont destinés au travail de ceux qui doivent être employés à la reproduction. Pour ces derniers, il pourrait y avoir des inconvénients à développer à l'excès certaines aptitudes. C'est aux propriétaires des poulains, aux vétérinaires et aux directeurs des haras à déduire de la conformation des élèves les exercices auxquels il faut les soumettre pour les rendre aussi parfaits que possible; on ne peut donner à cet égard que des principes généraux. Dans l'ouest de la France, on fait contracter aux poulains l'habitude de marcher à l'amble en attachant chacun des pieds antérieurs au pied postérieur correspondant, au moyen d'un lien fixé aux paturons. L'allure du trot est la plus utile de nos jours, mais elle n'est pas naturelle au cheval, et, bien qu'elle soit devenue héréditaire, il doit y avoir été préparé. Dès qu'on veut commencer à dresser un poulain de diligence ou de cabriolet, il faut essayer de le faire trotter en le tenant par la longe et en l'empêchant autant que possible de galoper.

— *Cheval de selle.* Non-seulement il faut que le cheval de selle apprenne à supporter le mors; mais il faut encore qu'il apprenne à deviner la volonté du cavalier d'après la manière dont ce dernier agit sur les rênes. On met d'abord un simple bridon au poulain; puis on le promène avec ce harnais; quand il supporte un mors brisé, on lui met une bride garnie de son filet. On habitue les chevaux à la selle en leur mettant des couvertures, des surfaix, plus tard une petite selle; puis, quand ils sont accoutumés à ce harnais, on y adapte un porte-manteau, des courroies qui pendent sur les flancs, sur les jarrets, afin que ces animaux s'habituent à l'impression produite par le contact de ces corps. Quand le cheval est habitué à la selle, on lui place sur le dos un bât formé de deux pièces de bois disposées en croix, nu ou garni d'habits; c'est ce qu'on appelle un *cavalier de bois*, un *cavalier espagnol;* on fixe les rênes aux branches de cette fourche. « Pour accoutumer le poulain à porter un homme, dit M. Magne, on commence à l'approcher, à se frotter contre ses épaules et ses côtes, pendant quelques jours et plusieurs fois par jour; on appuie ensuite les poignets sur son garrot en se soulevant sur les bras, et l'on se fait porter pendant un instant; plus tard on se met en travers sur son garrot, sur son dos et on l'enfourche lorsqu'il est accoutumé à ces exercices préliminaires; enfin on le fait marcher en le soumettant d'abord à une allure douce, au pas. » Lorsque le cheval obéit à la volonté du cavalier, il faut que ce dernier lui fasse porter la tête dans une position convenable, sans être obligé de le maintenir avec la bride. « Lorsqu'on verra qu'il porte beau, dit Xénophon, et qu'il est léger à la main, qu'on se garde bien de le chagriner, de le presser, mais qu'on le caresse, au contraire, et qu'on cesse bientôt le travail; de la sorte, comptant à l'avenir en être bientôt quitte, il prendra plus volontiers la position qui semblera devoir le délivrer. »

— *Chevaux de trait.* Pour dresser les chevaux de trait, on débute soit par la bricole, soit par le harnais de charrue; on présente le harnais à l'animal pour éviter de le surprendre, et on le flatte en le lui posant sur le dos. Quand on l'aura mis et ôté plusieurs fois à divers intervalles, on passera au tirage; on prolongera les traits au moyen de cordes et on les fera tenir par un homme, puis par deux ou trois; quand l'animal commencera à tirer avec effort, on l'attellera d'abord à un rouleau, puis à un traîneau, puis enfin au chariot ou à la voiture, soit en l'accouplant à un cheval bien dressé, soit en le mettant en cheville entre deux chevaux. On les met d'abord à des voitures vides pour les habituer au bruit des roues, aux secousses, aux frottements; puis on les attelle à de petits fardeaux dont on augmente successivement le poids; si on les attelle tout d'un coup à des fardeaux trop lourds, ils peuvent contracter des efforts; ils se rebutent, deviennent vicieux et sont d'un dangereux service. Les chevaux employés à l'agriculture ont, en général, des allures lentes; il faut, en les dressant, leur faire prendre un pas rapide, avec lequel ils font plus de travail sans être plus fatigués. Pour le *dressage* des chevaux de course, v. COURSE, ENTRAÎNEMENT.

DRESSANT (drè-san) part. prés. du v. Dresser : *Des ouvriers* DRESSANT *une poutre.*

DRESSANT s. m. (drè-san — rad. *dresser*). Min. Disposition des terrains, qui consiste en ce que la couche qui forme ordinairement le toit ou partie supérieure se trouve occuper accidentellement la place du mur ou partie inférieure.

— **Encycl.** Dans une couche exploitable, on distingue deux parties essentiellement différentes : le toit, qui est, soit la surface géométrique qui la termine à la partie supérieure, soit la matière qui forme la couche immédiatement supérieure à elle; le mur, qui est au dessous de la couche ce que le toit est au-dessus. Par suite de bouleversements géologiques de beaucoup antérieurs à notre époque, il arrive fréquemment que le toit occupe la place du mur, et réciproquement. Quand cette anomalie se présente, la couche est dite en *dressant;* si, au contraire, l'ordre naturel subsiste, elle est dite en *plat* ou en *plateur*. Ces deux expressions sont indépendantes de l'inclinaison que peut avoir la couche, et s'appliquent, quelles que soient les pentes qu'elle peut présenter; elles ne changent pas non plus avec la nature de la couche. Dans une couche, la réunion du *dressant* à la plateur qui le prolonge se fait par un crochon, tantôt horizontal, tantôt présentant un certain *ennoyage* ou plongement dans un sens ou dans l'autre.

DRESSE s. f. (drè-se — rad. *dresser*). Techn. Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles d'un soulier pour le redresser quand il tourne. ‖ Position que l'on donne aux fers pour la confection des velours de soie coupés, par le seul effet de l'obliquité produite par l'articulation de la partie inférieure du battant brisé.

DRESSÉ, ÉE (drè-sé) part. passé du v. Dresser. Qui est, qui se tient droit, que l'on a mis droit : *Mât* DRESSÉ. *Vergues* DRESSÉES. *Ces voiles donnent à la barque la figure d'une mouche qui courrait sur l'eau, les ailes* DRESSÉES. (V. Hugo.)

> En un instant l'échelle fut *dressée*.
> V. Hugo.

> Par un calme profond, fendant l'onde écumante,
> Le cou *dressé*, levant une crête sanglante,
> De leur tête orgueilleuse ils dominent les eaux.
> ***

— Placé et disposé, construit, élevé : *Lit* DRESSÉ. *Tente* DRESSÉE. *Autel, tombeau* DRESSÉ. *La liberté n'est pas une tente* DRESSÉE *pour le sommeil.* (Royer-Collard.)

> Hélas! un présage terrible
> Doit livrer mon cœur à l'effroi :
> J'ai cru voir, dans un songe horrible,
> Un échafaud *dressé* pour moi.
> Béranger.

‖ Mis en état, tendu, en parlant d'un piége :

> Les piéges sont *dressés*, on attend, on s'élance;
> Le javelot fend l'air et le plomb le devance.
> Voltaire.

— Rédigé : *Acte* DRESSÉ. *Contrats* DRESSÉS. ‖ Disposé, arrangé : *Une carte bien* DRESSÉE. *Des plans bien* DRESSÉS.

— Fig. Formé, façonné, instruit, accoutumé : *Un enfant bien* DRESSÉ. *Un cheval bien* DRESSÉ. *Un domestique qui n'est pas* DRESSÉ *à son service. Les juments arabes sont si bien* DRESSÉES *qu'elles s'arrêtent tout court.* (Buff.) *Un cheval* DRESSÉ *souffre patiemment la verge et l'éperon.* (J.-J. Rouss.)

— Bot. Se dit de tout organe perpendiculaire au plan de sa base : *Tige* DRESSÉE. *Feuilles* DRESSÉES. *Rameaux* DRESSÉS.

— s. m. Etat, qualité d'un animal dressé : *Ce cheval a un* DRESSÉ *irréprochable.*

— s. f. Techn. Botte de fil de cuivre, d'environ 25 livres, à l'usage de l'épinglier : *Faire une* DRESSÉE. ‖ Couche de pierres, dans un four cylindrique, où l'on brûle du charbon de bois.

DRESSEL (Nicolas-Guillaume), jurisconsulte allemand du XVIIIe siècle. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De actionibus adjectitiarum qualitatum earumque usu hodierno* (1718, in-4°); *Commentarius theoretico-practicus ad Pandectas* (1719, in-4°), etc.

DRESSEMENT s. m. (drè-se-man — rad. *dresser*). Action ou manière de redresser le fil de cuivre destiné à faire des épingles.

DRESSER v. a. ou tr. (drè-sé — du lat. *directus*, droit). Lever, mettre et tenir droit : DRESSER *la tête. Ce cheval* DRESSE *les oreilles. Un chien qui* DRESSE *le nez sur la piste. Le peuplier d'Italie* DRESSE *ses rameaux vers le ciel.* ‖ Faire tenir droit, placer dans la position verticale, mettre debout : DRESSER *un mât, des quilles.* DRESSER *les échelles.*

— Eriger, élever : DRESSER *des statues.* DRESSER *un autel, un trophée.*

— Monter, tendre, construire, élever : DRESSER *un lit.* DRESSER *une tente.* DRESSER *l'échafaud. L'amour* DRESSE *sa tente dans notre cœur, mais l'amitié y bâtit.* (Petit-Senn.)

— Préparer, disposer, mettre en état :

DRESSER *le couvert, la table.* DRESSER *le potage, le dessert.* DRESSER *une volaille pour la mettre à la broche.* DRESSER *des batteries de canons.* DRESSER *un piége à loups.* DRESSER *une embuscade.* ‖ Préparer en secret et dans une intention perfide : DRESSER *un piége à quelqu'un. Tout* DRESSE *des piéges à la jeunesse des rois.* (Mass.)

— Faire, exécuter, arranger les diverses parties de : DRESSER *un plan.* DRESSER *une carte de géographie.* DRESSER *un tableau statistique.* DRESSER *le plan, le canevas d'un roman. M. Eugène Sue est peut-être l'égal de Balzac en invention, en fécondité et en composition; il* DRESSE *à merveille de grandes charpentes.* (Ste-Beuve.)

— Rédiger dans la forme prescrite ou ordinaire : DRESSER *la minute d'un acte.* DRESSER *un contrat de mariage, les statuts d'une société.* DRESSER *une demande en réduction d'impôts. Combien de gens sont comme des greffiers de mairie qui se croiraient les pères des enfants dont ils n'*ONT *que* DRESSÉ *l'acte de naissance!* (Béranger.)

— Unir, aplanir, rendre droit : DRESSER *les faces d'une pierre.* DRESSER *une pierre.* DRESSER *une planche.* DRESSER *une règle.*

— Tourner, diriger : DRESSER *sa route vers le nord.* (Acad.) ‖ Vieux en ce sens.

— Instruire, former, façonner : DRESSER *un écolier.* DRESSER *quelqu'un à la vertu, à la piété.* DRESSER *un soldat.* DRESSER *un cheval, un chien de chasse. L'homme ne veut rien tel que la nature l'a fait, pas même l'homme; il le faut* DRESSER *comme un cheval de manége, contourner à sa mode, comme un arbre de son jardin.* (J.-J. Rouss.) *L'éducation professionnelle* DRESSE *l'intelligence et les doigts de l'homme à mieux produire et à produire plus.* (Mich. Chev.) *Rien ne* DRESSE *les enfants au silence comme le malheur.* (V. Hugo.)

— *Dresser l'oreille, les oreilles,* Devenir attentif, écouter : *Au moindre bruit, la sentinelle* DRESSE L'OREILLE. *Cette proposition lui fit* DRESSER L'OREILLE.

— *Dresser un buffet,* Le garnir de sa vaisselle.

— *Dresser du linge,* Le repasser en lui donnant la forme qu'il doit garder : DRESSER *un col, des manchettes, une cravate.*

— *Dresser une batterie, ses batteries,* Prendre des mesures pour faire réussir ses projets : DRESSER SES BATTERIES *contre quelqu'un, pour quelqu'un.* (Acad.)

— Mar. *Dresser les vergues,* Leur donner la position horizontale, lorsque le bâtiment est à l'ancre. ‖ *Dresser la barre du gouvernail,* La mettre ou la ramener dans une situation parallèle à la quille du bâtiment.

— Techn. Limer l'aiguille après qu'on en a formé la pointe et qu'elle a été poinçonnée. ‖ Faire passer l'aiguille sous le marteau, après qu'elle a été recuite. ‖ Polir la tige d'une botte avec la main, après qu'elle a été rapée. ‖ Niveler les pointes d'une carde. ‖ Donner au feutre la figure d'un chapeau, après qu'il a été foulé. ‖ Enlever les traits que la scie a laissés sur une pierre à graver. ‖ Redresser les douves d'un tonneau devant un feu sombre. ‖ Enfoncer les pavés également. ‖ Donner la première façon aux plumes. ‖ Redresser la côte des plumes avec les doigts pour juger de leur longueur et de leur largeur. ‖ Disposer les pièces de tabletterie en longueur, largeur et épaisseur, avant de les creuser. ‖ Redresser les soies tordues et mal tournées.

— Art culin. Disposer sur le plat pour être servi : DRESSER *des côtelettes en couronne.*

— Hortic. *Dresser une palissade, une haie,* Les tondre avec le croissant.

— v. n. ou intr. Véner. Se dit d'un chien qui suit bien la piste. ‖ *Dresser par les fuites.* Se dit d'un animal qui, après avoir fait plusieurs ruses, fuit et perce droit devant lui.

— *Les cheveux me dressent à la tête,* Mes cheveux se hérissent, j'éprouve des sentiments d'effroi ou d'horreur : LES CHEVEUX ME DRESSÈRENT *l'autre jour* À LA TÊTE, *quand le coadjuteur me dit qu'en allant à Aix il y avait trouvé M. de Grignan jouant au hoca.* (Mme de Sév.)

Les cheveux cependant *me dressaient à la tête.*
BOILEAU.

‖ Cet emploi du verbe a vieilli.

Se dresser v. pr. Etre dressé : *Aux approches de chaque grande fête publique, des mâts pavoisés* SE DRESSENT *sur les boulevards. Le couvert* SE DRESSE *sous la charmille.*

— Se trouver, être situé dans une position élevée : *Autrefois, sur le faîte des rochers qui hérissent les bords du Rhin,* SE DRESSAIENT, *au milieu des nuées, des donjons inaccessibles.* (Th. Gaut.)

— Se tenir droit ou debout : *Ce petit homme* SE DRESSE *sur la pointe des pieds. Vous vous courbez,* DRESSEZ-VOUS. (Acad.)

Le chanoine, surpris de la foudre mortelle,
Se dresse et lève en vain une tête rebelle.
BOILEAU.

— Fig. S'insurger, s'élever : *Si je voulais changer la vieille religion de la France, elle* SE DRESSERAIT *contre moi et me vaincrait.* (Napol. Ier.)

— Se former, se façonner : *Il commence à* SE DRESSER *à sa besogne.*

— Etre érigé, établi, édifié : *Toulon repris, les échafauds* SE DRESSÈRENT. (Chateaub.)

— Dresser à soi : *On se couronne de ses propres mains, on* SE DRESSE *un triomphe secret à soi-même.* (Fléch.) *En fait de religion, chacun* SE DRESSE *un abri à sa mesure et selon ses besoins.* (Renan.)

— *Les cheveux se dressent sur la tête.* Se dit pour exprimer un sentiment d'horreur. ‖ Avec suppression du pronom réfléchi : *Cela fait dresser les cheveux à la tête. Cela fait dresser les cheveux. C'est à faire dresser les cheveux.*

Chaque mot sur mon front *fait dresser mes cheveux.*
RACINE.

Oh! oh! ma fille, on nous fait des affaires
Qui *font dresser les cheveux* aux beaux-pères.
VOLTAIRE.

DRESSER (Matthieu), érudit allemand, né à Erfurt en 1536, mort en 1607. Après avoir suivi les leçons de Luther et de Mélanchthon à Wittemberg, il devint successivement professeur de grec à Erfurt, professeur d'éloquence et d'histoire à Iéna (1574), recteur de l'école de Meissen (1581), et professeur de grec et de latin à Leipzig. L'électeur de Saxe lui donna le titre d'historiographe et le chargea de continuer l'*Historia Saxonica*, commencée par Fabricius. Ses principaux ouvrages sont : *Rhetoricæ inventionis, dispositionis et elocutionis libri IV* (Leipzig, 1585); *Isagoge historica* (Leipzig, 1587); *De festis diebus christianorum, judaicorum et ethnicorum* (Wittemberg, 1584); *Historia Martini Lutheri* (1584), etc.

DRESSEUR, EUSE s. (drè-seur, eu-ze — rad. *dresser*). Personne qui dresse, qui est habile à dresser : *Un excellent* DRESSEUR *de chiens, de chevaux.*

— s. m. Techn. Ouvrier qui ouvre les peaux destinées à faire des gants. ‖ Ouvrier qui enfonce les pavés avec la demoiselle. ‖ Charbonnier qui dispose les bûches du four à charbon. ‖ Tuyau de fer creux emmanché dans une poignée de bois, qui sert à redresser les pointes des cardes.

DRESSIÈRE s. f. (drè-siè-re — rad. *dresser*). Ce qui redresse, ce qui est propre à corriger : *O la belle* DRESSIÈRE *que la faute d'un autre!* (Pamphlet de 1604.) ‖ Vieux mot.

DRESSLER (Ernest-Christophe), poëte et musicien allemand, né à Greussen en 1734, mort en 1779. Il cultiva avec un égal succès les lettres et la musique, devint, en 1763, secrétaire et musicien de chambre de la cour de Gotha; fut chargé de la direction de la chapelle du prince de Furstenberg en 1767, et occupa, en dernier lieu, l'emploi de musicien de chambre à Cassel. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Mes chansons* (Leipzig, 1755); *Notes intéressantes pour servir à l'histoire des temps présents* (Hof, 1761); *Fragments de quelques pensées d'un auditeur, amateur de musique* (Gotha, 1767); *Observations de quelques détails concernant l'amélioration de l'art théâtral* (1779); *Chants mélodiques à l'usage du beau sexe* (1771); *Amour et amitié en chants mélodiques* (1774); *Ecole théâtrale à l'usage des Allemands* (1778), etc.

DRESSOIR s. m. (drè-soir — rad. *dresser*). Econ. dom. Armoire sans portes, sorte d'étagère où l'on range la vaisselle et les objets de cuisine ou d'office d'un usage habituel : DRESSOIR *de chêne, d'acajou.* DRESSOIR *à trois tablettes.*

— Techn. Instrument dont se sert le miroitier, quand il met les glaces au tain, pour étendre et dresser la feuille d'étain sur la pierre. ‖ Outil de fer avec lequel les filassiers redressent les dents du séran. ‖ Plaque de fer dont se sert le graveur pour dresser les pierres. ‖ Plaque de fer servant au polissage des diamants. ‖ Sorte de banc qui sert au treillageur pour dresser les échalas.

— **Encycl.** Au moyen âge, les personnes à qui leur rang et leur qualité permettaient d'avoir de la vaisselle d'or ou d'argent en étalaient, en dressaient les diverses pièces sur un buffet ou crédence, à qui cet usage fit donner ensuite le nom de *dressoir*. La vie retirée que menaient alors les rois et les seigneurs, renfermés toute l'année dans leurs châteaux, ouverts seulement dans les grandes circonstances, faisait de ces *dressoirs* le seul moyen qu'ils eussent de déployer leur richesse et leur magnificence.

« L'origine d'une pareille ostentation remonte aux premiers jours de la monarchie, dit Legrand d'Aussy. Parmi les effets qui, après la mort du patrice Mummol, furent saisis chez lui, on trouva, outre une quantité considérable de vaisselle d'argent et d'or, quinze grands bassins d'argent, dont un pesait 170 livres. Il est évident qu'un plat aussi grand et aussi lourd n'était qu'un meuble d'ostentation et ne pouvait être d'aucun usage pour la table. J'en dis autant de ce plat d'or massif, du poids de 50 livres, que Chilpéric, roi de Soissons, fit faire et enrichir de pierreries, pour honorer, disait-il, la nation française. Ces pièces énormes étaient plus remarquables encore par la main-d'œuvre que par la matière. Quand Sisenande, roi d'Espagne, voulut engager Dagobert à le soutenir dans sa révolte, il lui promit un plat d'or qui pesait 500 livres, et qui était précieux surtout par son travail. Quand Lothaire pilla le trésor de l'empereur son père, il brisa et distribua à ses troupes un immense plat d'argent, lequel représentait en bosse l'univers avec le cours des astres et des planètes. Sans doute ces riches bassins ne servaient que de spectacle : on les plaçait apparemment sur une table particulière, dans le lieu le plus apparent du festin. Par la suite, au lieu d'une seule pièce, on aura voulu en avoir plusieurs et de formes différentes; de là l'origine de ces *dressoirs* à gradins, bien plus avantageux pour étaler une vaisselle de représentation. »

Matthieu de Coucy parle des *dressoirs* richement chargés de tapisseries tendues et de draps d'or. De son côté, Monstrelet, décrivant la magnificence du duc de Bourgogne pendant son séjour à Paris, rapporte « qu'en la salle de son hostel où il mangeoit, étoit un *dressoir* quarré, à degrés, lequel *dressoir* étoit couvert et chargé de vaisselle d'or et d'argent moult riche. » Chez les souverains qui affectaient beaucoup de magnificence, les *dressoirs* étaient de métal; il y en avait trois, un pour l'argenterie, un pour la vaisselle dorée, un troisième pour la vaisselle d'or. C'est ce qu'on vit au repas donné par Charles V à l'empereur Charles IV son oncle, où « chacun de ces trois *dressoirs* avait sa vaisselle particulière. » Le *dressoir* était, pour ainsi dire, un meuble royal. Quand l'empereur Charles IV passa à Orléans, la ville lui en offrit un doré, de la valeur de 8,000 livres. Les échevins de Paris présentèrent à la reine Elisabeth, femme de Charles IX, un *dressoir*, en vermeil.

Quand les femmes de qualité étaient en couches, et qu'elles commençaient à recevoir des visites, elles plaçaient un *dressoir* dans leur chambre. Les recueils archéologiques citent, entre autres, d'après les chroniques du temps, le fameux *dressoir* qui fut disposé à l'occasion des fêtes de relevailles de la comtesse de Charolais, femme de Charles le Téméraire. Toute la vaisselle d'or et d'argent de ce prince, alors le plus riche de la chrétienté, y fut étalée, au grand éblouissement des contemporains, qui nous ont conservé le souvenir de ses drageoirs de 40,000 écus; mais ce *dressoir* n'était pas le même chez toutes les femmes nobles, et il y avait à ce sujet une sorte d'étiquette réglée à l'avance. Pour les comtesses et autres grandes dames, le *dressoir* portait un dais de velours avec dossier; mais il ne pouvait avoir que trois gradins. Sur les gradins, on devait placer de grandes coupes, des pots, des flacons d'argent, et sur la console, deux drageoirs, deux chandeliers d'argent, ou d'autres pièces pareilles à celles des gradins. Les fils puînés de chevaliers bannerets pouvaient donner à leurs femmes en couches un *dressoir* à deux degrés. Enfin, pour les femmes de bon lieu, mais non titrées, le *dressoir* devait être sans gradins. Aux couches d'Isabelle de Bourbon, bru du duc de Bourgogne, on vit un *dressoir* à quatre gradins; le dais était de drap d'or cramoisi.

Les grands seigneurs, spirituels et temporels, se permettaient des *dressoirs* de métal, comme les souverains. « Quelle sorte de vaisselle ont les évêques? se demande l'auteur des *Vigiles de Charles VII.* Ils ont de beaux et grands *dressoirs* d'or et d'argent, des pots, des flacons, etc. Et les pauvres? Les pauvres ont le pain qui reste sur les tables. » Les bourgeois eux-mêmes se donnaient le luxe des *dressoirs*, dont la tradition s'est perpétuée dans les buffets et les armoires de nos salles à manger. On retrouve surtout un vestige de cet ancien usage dans ces tablettes sur lesquelles les paysans rangent encore pompeusement leur vaisselle d'étain, de cuivre ou de faïence. Au XVIe siècle, les *dressoirs* perdirent leur nom pour prendre celui de buffet, qui fut bientôt remplacé lui-même par une appellation nouvelle, la crédence.

On mettait aussi des fleurs sur les *dressoirs*. Au nombre des redevances que les habitants de Chaillot étaient obligés de payer annuellement à l'abbé de Saint-Germain des Prés, figuraient « deux grands bouquets et une demi-douzaine de petits, pour mettre sur le *dressoir*. » L'une des deux pièces particulières que Louis XIV avait destinées, dans le château de Versailles, aux collations des jours de fête, se nommait le salon des buffets. Elle en contenait trois : deux pour les liqueurs, les sorbets et les eaux de fruits, et le troisième pour les boissons chaudes, chocolat, café, etc. Ce dernier était placé entre les deux autres, et avait pour ornement une grande coquille d'argent. Aux jours de grands festins, c'était sur les *dressoirs* qu'on mettait les différentes espèces de vins, que deux écuyers servaient aux convives. « Deux autres escuiers, dit le *Ménagier de Paris*, convient pour le *dressouer* de salle, qui livreront cuilliers et les recouvreront; livreront hanaps, et verseront tel vin comme chacun leur demandera pour ceulx qui seront à table, et recouvreront la vaisselle. » C'était aussi sur le *dressoir* que se trouvait le pot à aumônes, vase dans lequel on faisait remettre une portion des mets qu'on avait devant soi et que l'on donnait ensuite aux pauvres.

DRESSO-TREMPEUR s. m. (drè-so-tran-peur — de *dresser* et *tremper*). Appareil propre à tremper les limes.

DREUGESIN (LE). V. DROUAIS.

DREUILLET (Elisabeth-Thomas, née DE MONTLAUR, dame), femme poëte française, née à Toulouse en 1656, morte à Sceaux en 1730. Aussi belle que spirituelle, elle captiva le cœur de Dreuillet, président au parlement de Toulouse, qui demanda sa main. Son salon devint aussitôt le rendez-vous de toutes les personnes distinguées de la ville, qu'attiraient le charme de sa conversation et la vivacité de son esprit. Devenue veuve, Elisabeth Dreuillet se rendit à Paris; elle fut présentée par Dumas d'Ayguebue à la duchesse du Maine, et plut tellement à la petite reine de Sceaux que celle-ci fit de la jeune femme sa compagne inséparable. Mme Dreuillet a composé des vers qui dénotent, à défaut d'un talent remarquable, tout au moins une grande sensibilité. Elle remporta, en 1706 et en 1710, des prix aux jeux floraux. On a d'elle une églogue, intitulée *Clitandre*, un conte publié sous le titre de *Phénix*, des chansons, des poésies légères insérées dans l'*Anthologie* et dans le *Recueil des vers choisis* (1715); mais ses pièces les plus intéressantes sont restées dans les papiers de la duchesse du Maine. Elle professait pour Louis XIV une admiration si enthousiaste qu'elle adressa au roi un sonnet, où on lit ces deux vers, au moins étranges de la part d'une jeune femme :

Je l'aimerais, n'aurait-il que le buste,
Plus que l'amant le plus robuste.

Préférer un simple *buste* à l'homme le plus *robuste*, voilà une rime riche que nous signalons au *Tintamarre*.

DREUX, en latin *Durocasses, Drocæ*, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. d'arrond., à 34 kilom. N. de Chartres, à 81 kilom. S.-O. de Paris, sur la Blaise, près de la forêt de Dreux; pop. aggl. 5,975 hab. — pop. tot. 7,237 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 126 comm. et 68,760 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix; bibliothèque publique. Fabriques de gommes pectorales, chandelles; chapellerie, tanneries, teintureries. Commerce de bestiaux, grains, draperies, cotonnades, toiles.

Dreux est situé dans une riante vallée, baignée par les eaux de la Blaise qui s'y divise en plusieurs bras et se jette un peu plus loin dans l'Eure. La ville est assez régulièrement bâtie et dominée par un coteau que couronnent la chapelle royale et les ruines de l'ancienne forteresse des comtes de Dreux.

L'origine de Dreux est incertaine, mais très-ancienne. Une légende tout au moins curieuse l'attribue à Dreus, petit-fils de Gomer, fils de Japhet, 410 ans après le déluge et 800 ans avant la fondation de Chartres. Suivant d'autres, le mot Dreux rappelle le gouvernement des druides, qui firent pendant 1,400 ans la prospérité de cette antique cité. Malgré ces traditions, il est impossible de faire remonter l'histoire de Dreux plus haut qu'aux rois de la troisième race.

Au XIe siècle, le duché de Dreux faisait partie de la Normandie. Il devint, pour moitié, la dot de Mathilde, fille du duc Richard Ier, mariée à Eudes, comte de Chartres. La mort de Mathilde, décédée sans postérité en 1017, amena une guerre de succession entre son frère Richard II et le comte Eudes. Le roi de France, Robert, intervint : Eudes finit par garder Dreux; seulement la ville fut détachée de la Normandie et dut désormais hommage au roi de France. Sous Louis le Gros, Dreux fut enfin réuni à la couronne. C'est sous ce règne que les habitants obtinrent leur première charte de commerce. Dreux devint en 1137, sous Louis le Jeune, l'apanage de Robert, son frère, qui fit souche des premiers comtes de Dreux. De 1137 à 1377, c'est-à-dire pendant une période de deux siècles et demi, la descendance de Robert fournit à Dreux quatorze comtes. Robert III, qui accrut les fortifications de la ville; Robert IV, qui accorda aux habitants de nouvelles franchises; Jean II, dit le *Bon*, qui se distingua dans les guerres de Flandre (1281-1309), furent les plus marquants de cette lignée. Le mariage de Jeanne, fille de Jean II, porta le comté de Dreux dans la maison de Thouars; mais, cette branche s'étant bientôt éteinte, les filles de Louis de Thouars le vendirent à Charles V, qui, pour la seconde fois, le réunit à la couronne (1377). En 1381, Dreux s'en sépara de nouveau. Charles VI en fit don à Amand Amanien d'Albret, en payement d'une rente de 4,000 livres assignées sur le trésor pour la dot de Marguerite de Bourbon. Amanien étant mort en 1401, le roi reprit le comté, qui devint l'apanage du duc d'Orléans. Après l'assassinat de ce dernier par Jean sans Peur (1407), Charles d'Albret rentra en possession de Dreux; mais le connétable de Saint-Pol, favori du roi, entreprit le siége de la place. Il s'empara de la ville le quatrième jour. Le château résistait encore quand le traité de Bourges mit fin à la lutte et rendit à d'Albret la faveur royale. En 1422, la guerre étrangère succéda à la guerre civile. Assiégé par Henri V d'Angleterre, Dreux est réduite à capituler et achète sa rançon; mais le vainqueur, au mépris de la foi jurée, ayant commencé le pillage, une partie des défenseurs quitta la ville et alla se réfugier à quelques lieues de là, dans le château de la Robertière, où ils s'étaient retranchés et où une trahison les livra. Les Anglais occupèrent Dreux jusqu'en 1437, époque où le connétable d'Albret les en chassa, en achetant préalablement le gouverneur. La famille d'Albret conserva le comté jusqu'en 1557. Alain d'Albret, le bisaïeul de Henri IV, fut le plus célèbre de cette branche. Il céda le comté, en 1507, à Jean d'Albret, dont la fille, en épousant Charles de Clèves, comte de Nevers, le porta dans cette dernière maison. Mais peu après, et comme François de Clèves, premier duc de Nevers, venait de faire à Dreux son entrée triomphale (1551), le procureur général intervenant pour le roi, malgré l'arrêt du parlement, déclara « que Dreux, étant de l'ancien domaine de la couronne, n'avait pu être transporté au connétable d'Albret. » Cette prétention fut acceptée, et le comté revint à la couronne (1557). Deux ans plus tard (1559), Dreux fit partie du domaine de Catherine de Médicis, puis fut érigé en duché-pairie et donné en apanage à François d'Alençon, frère de Charles IX. Redevenu comté à la mort de François, il fut engagé au comte de Soissons et passa par acquisition au duc de Vendôme, dont la femme le transmit, au XVIIe siècle, à la princesse palatine de Condé, sa mère. C'est dans cette période que se placent les événements principaux qui signalent l'histoire de Dreux : d'abord la bataille entre les royalistes et les calvinistes à laquelle Dreux a donné son nom (1562), bien qu'elle ait été livrée à une distance considérable de la ville; ensuite, en 1590, le siége de la ville par Henri IV, obligé de conquérir pied à pied son royaume. La place, défendue par 900 hommes, résista à un premier assaut. Le Béarnais, après avoir gagné la bataille d'Ivry et fait ainsi une diversion à son échec, revint, en 1593, mettre de nouveau le siége devant Dreux. Le château fut cette fois obligé de capituler au bout de trois semaines, et le roi irrité fit démanteler cette forteresse rebelle. Cette leçon sévère convertit complétement la ville, qui demeura dès lors soumise à l'autorité royale. Son obéissance ne put même pas être ébranlée par la tentative faite, en 1626, en faveur des princes, par Louis de Soissons, comte de Dreux. De ces nombreux gouvernements, Dreux avait gardé un règlement civil tout spécial qu'il conserva plusieurs siècles et qui ne disparut qu'en se fondant dans l'organisation uniforme créée par la Révolution française.

Le domaine de Dreux était devenu au dernier siècle l'apanage du duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, qui le premier conçut le projet d'établir à Dreux une chapelle sépulcrale, devenue depuis la sépulture de la famille d'Orléans.

Ainsi que nous l'avons dit, Dreux est en quelque sorte pelotonné au pied d'une colline, et sa situation topographique le désigne dès la plus haute antiquité comme forte position stratégique. Aussi voyons-nous les Romains y établir une forteresse sous le nom de *Castrum Drocas*. Au XIe siècle, les historiens font mention du noble et beau château de Dreux : *Nobile et formosum castrum de Drocis*, tour à tour forteresse, palais des rois et manoir des comtes. La construction toute moderne de la chapelle de la sépulture d'Orléans et de ses nombreuses dépendances a considérablement modifié l'aspect qu'offraient, il y a à peine un demi-siècle encore, les ruines du château de Dreux. Nous essayerons cependant de le reconstituer d'après des documents soigneusement rassemblés. Le château de Dreux était composé de plusieurs corps d'ouvrages, généralement construits en cailloutis, comme presque tous les châteaux de la Beauce et du Perche, où la pierre de taille est rare. « La principale enceinte, dit M. de Fréminville, dans une notice antérieure à la construction de la chapelle sépulcrale, est un rempart de figure oblongue, flanqué de douze tours et appuyé de plusieurs contre-forts. Ces tours sont rondes, à l'exception de deux du côté de l'ouest qui sont carrées. Ces remparts et ces tours sont maintenant ruinés jusqu'à moitié de leur hauteur, de sorte que leur couronnement n'existe plus. Il est facile de voir que les barbacanes et les meurtrières pratiquées dans plusieurs tours pour y placer de l'artillerie ont été faites longtemps après leur édification première. Le portail, bâti au côté méridional de l'enceinte, est singulier en ce qu'il n'est accompagné d'aucune défense. C'est un édifice carré avec une porte cintrée dont la voûte est assez élevée et présente l'ouverture destinée au passage de l'*assommoir*. En dehors de cette première enceinte est un avant-corps flanqué de deux contre-forts et ayant une arcade de forme ogivale qui se lie avec la voûte dont nous venons de parler. Cet avant-corps a été bâti postérieurement au reste de l'ouvrage. Son arcade a aussi une ouverture pour laisser tomber un assommoir, grosse poutre fermée avec laquelle on assommait les assaillants quand ils avaient forcé le pont-levis et la herse. Extérieurement à la première enceinte est un ravelin dont la muraille est fort épaisse. Il part de l'angle du portail et, décrivant à peu près un demi-polygone, va se terminer à l'une des deux petites tours, qui défendent la porte de communication de la première avec la deuxième enceinte. » Toute cette description est encore exacte. C'est au nord qu'on aperçoit les ruines de la tour Grise démantelée par Henri IV. Cette tour était le donjon du château primitif qui résista aux efforts de Richard de Normandie en lutte avec Eudes, comte de Chartres. Robert Ier, qui passe généralement à tort pour en être l'auteur, ne fit qu'y ajouter de nouvelles défenses. La deuxième enceinte, beaucoup plus étendue que la première, n'offre que deux tours, l'une au midi, l'autre à l'est; mais celle-ci est colossale, double environ de celle qui forme pendant. Elle fut construite par Robert III. Outre cette tour, au bas de laquelle se trouvait une courtine, il existait encore au XVIIIe siècle un vieux château, que le duc de Penthièvre fit abattre en 1778 et attribué à Robert Ier, lequel résidait le plus souvent à Dreux. On appelait ce vieux château la maison des Princes. Henri IV, après la reddition du donjon, fit raser les courtines et saper les murs de la grande enceinte. Néanmoins, plus tard il répara les fortifications pour la sûreté de la place. On n'en trouve plus guère trace aujourd'hui qu'aux deux extrémités de la rue Porte-Chartraine, où l'on aperçoit quatre vieilles tours et un écusson à demi effacé, soutenu par des anges. De 1824 à 1830, le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, fit complétement raser la tour Grise et la remplaça par un télégraphe. Cette vieille tour était d'une hauteur prodigieuse et on l'apercevait de Chartres, c'est-à-dire de six lieues. Le télégraphe fut supprimé lors de l'établissement des lignes électriques, et sa colonne est aujourd'hui sans emploi; mais, grâce aux importants travaux d'aménagement exécutés par le dernier roi, le plateau de Dreux est loin d'offrir comme autrefois le spectacle d'un désert jonché de débris sans ombre de culture. « Aujourd'hui, dit M. Guillon, l'enceinte tout entière est transformée en un riche panorama, qui se projette au loin sur la ville et sur la campagne, embrassant un horizon sans bornes et se diversifiant dans les aspects les plus pittoresques. Le premier objet qui attire le regard, c'est la chapelle royale; sur les divers points de la perspective, des ruines séculaires, saillantes au milieu de constructions brillantes de jeunesse et d'élégance. » Quittons le château, qui n'est plus qu'un souvenir, et, avant de terminer, disons quelques mots de cette chapelle de Dreux, nécropole royale qui attend encore les cendres de celui qui l'a édifiée et qui est mort dans l'exil.

La chapelle royale de Dreux, sépulture de la famille royale d'Orléans, a été sinon commencée, au moins achevée par les soins du roi Louis-Philippe. La forme architecturale en est des plus curieuses et la position admirablement choisie. « Située sur le plateau de la montagne, dit un touriste archéologue, la chapelle royale se découvre au loin et présente au dehors l'aspect le plus pittoresque. Ses murs, d'une blancheur éclatante, son portail élégant, qu'accompagnent des deux côtés de gracieuses tourelles à plusieurs étages, sont comparables par leur légèreté et la richesse de leurs décorations à celles de nos plus belles cathédrales; près de l'entrée, ces groupes avancés de bienheureux paraissent se tenir sur le chemin pour indiquer aux voyageurs la maison de la prière, comme étant la porte du ciel; ces savantes sculptures qui tour à tour attirent vos regards, la rosace qui encadre l'horloge, les deux grands médaillons symboliques qui s'y font remarquer, les nombreuses galeries qui entourent l'édifice, le dôme qui le couronne, surmonté lui-même de l'image de la croix s'élevant triomphante vers le ciel, attestent l'heureuse alliance de l'antique et du moderne dans l'emploi habilement combiné des styles gothique, lombard et byzantin ramenés à leurs formes les plus sévères. » L'architecte de la chapelle de Dreux est M. Lefranc. Parmi les admirables sculptures dont l'édifice est couvert, notamment sur son porche, il en est une qui en fait aussitôt reconnaître le caractère et la destination spéciale. Avant de pénétrer dans l'intérieur du temple, un ange vous apparaît : l'ange de la résurrection debout sur le seuil du sanctuaire. L'édifice se divise en chapelle basse et en chapelle haute.

La chapelle basse se compose de caveaux, au nombre de quatre, communiquant l'un à l'autre et se partageant en deux étages dont le supérieur, qui est aussi le principal, constitue la grande crypte de forme circulaire, de même dimension que la chapelle. C'est là que se trouvent rangés les tombeaux destinés aux princes et aux princesses de sang royal, funèbre galerie qu'a inaugurée la dépouille du prince de Bourbon-Conti. Tous ces tombeaux sont exécutés sur les mêmes dessins. Au milieu s'élève un monument qui rappelle le lieu d'où les cercueils, auparavant placés sous le chœur de l'église collégiale, furent arrachés et profanés en 1793. C'est sur l'emplacement de la fosse dans laquelle ces restes furent jetés à cette époque qu'a été construite la nouvelle chapelle sépulcrale. On y lisait cette inscription : « Ici, derrière ce marbre, ont été renfermés dans un même tombeau, par les soins de S. A. S. Louise-Marie-Adélaïde de Penthièvre, duchesse douairière d'Orléans, les dépouilles mortelles des princes et princesses de sa famille, déposées avant dans l'église collégiale de Dreux, arrachées de leurs sépultures le 29 novembre 1793, réunies par la piété filiale de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, le 28 juillet 1821. » Enumérons sommairement les membres de la famille d'Orléans dont les restes sont déposés dans les caveaux de Dreux : Françoise-Louise-Marie d'Orléans, duchesse de Montpensier, morte en 1818; Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, épouse du prince de Condé, morte en 1822; le duc de Penthièvre, mort en 1828; enfin la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe. La tombe disposée pour la sépulture commune de Louis-Philippe et de la reine Amélie attend encore les cendres des deux augustes personnages. On ne se hâte pas, comme on le voit, d'exaucer le dernier vœu de Louis-Philippe, qui a dit dans son testament : « Je demande, quel que soit le lieu de ma mort, que mon corps soit transporté sans pompe à Dreux, afin d'y être enseveli dans le tombeau situé en avant de l'autel de la Vierge. » Celui qui fit à Napoléon Ier de si magnifiques funérailles ne peut même pas obtenir un tombeau de Napoléon III, malgré le vœu d'une grande partie de la nation française.

« A l'intérieur, dit M. Adolphe Joanne, la chapelle royale se compose de l'ancienne rotonde, d'une nef en avant accompagnée de deux chapelles, d'un transsept, d'une abside derrière le maître-autel, de deux nefs latérales demi-circulaires en contre-bas autour du sanctuaire, appelées cryptes, qui viennent se réunir à une chapelle absidale au chevet, et d'un grand caveau circulaire pratiqué au-dessous du sol de la coupole. Au-dessus de la porte principale se trouve un orgue remarquable, inauguré en 1845. La voûte est décorée du médaillon de saint Louis. Des deux côtés de cette espèce de vestibule qui précède la rotonde, deux autels, en regard l'un de l'autre, ont été élevés en l'honneur des patronnes de la reine Amélie et de Mme Adélaïde. Les fenêtres sont ornées de beaux vitraux, d'après les dessins de M. Larivière. Le chœur ou rotonde appartient aux constructions primitives exécutées par ordre de la duchesse douairière d'Orléans. Il est richement pavé. A l'entrée se voient deux magnifiques coquilles servant de bénitier. On y remarque : dix-huit stalles de chêne sculpté; des tribunes (style de la Renaissance) présentant un double amphithéâtre et de belles fenêtres géminées, surmontées de roses à quatre lobes, dont les magnifiques vitraux représentent en pied saint Louis, sainte Isabelle, saint Germain, saint Remi, sainte Radegonde, sainte Bathilde, saint Philippe, sainte Amélie, saint Ferdinand, sainte Clotilde, saint Denis et sainte Geneviève. Ces vitraux ont été exécutés d'après les dessins de M. Ingres et sous la direction de M. Robert, directeur de la manufacture de Sèvres. » Le vitrail de la coupole représente le *Mystère de la Pentecôte*. La voûte est parsemée de rosaces et de jolis pendentifs. Des bas-reliefs représentant l'*Adoration des Mages* et la *Résurrection du Sauveur* se voient dans l'enfoncement des tribunes et entre les colonnes.

Outre la chapelle royale et les ruines de son vieux château, Dreux possède quelques édifices dignes d'attention, parmi lesquels nous décrirons l'église Saint-Pierre et l'hôtel de ville.

L'église Saint-Pierre, monument historique, appartient à plusieurs époques. « Le portail et le croisillon N. du transsept, le chœur, les voûtes et les pilastres cylindriques qui séparent les chapelles des nefs latérales datent du XIIe siècle. La grande nef, les chapelles des nefs latérales et le pourtour du chœur paraissent être l'œuvre du XVe siècle. La façade occidentale offre un beau portail creusé en ogive et flanqué de deux tours parallèles, dont l'une a 36 mètres de hauteur et l'autre 16 mètres à peine; une rosace centrale et plusieurs charmants détails de statuaire et de sculpture malheureusement mutilés. » (Joanne.) L'intérieur (68 mètres sur 17) se compose de trois nefs, d'un chœur et de nombreuses chapelles. Les verrières, malgré les mutilations qu'elles ont subies, attirent encore à bon droit l'attention des connaisseurs. Deux des chapelles latérales sont ornées de curieuses peintures murales qui conservent des souvenirs historiques. Le bénitier (XIIe siècle), le buffet d'orgues, la chaire, les stalles du chœur et une grande peinture du XVe siècle (la *Glorification des élus*) méritent aussi d'être signalés.

L'hôtel de ville de Dreux a droit à une mention spéciale. Sa construction remonte à 1513. C'est un vaste bâtiment flanqué de deux tourelles, terminées en nids d'hirondelle. L'édifice, à l'intérieur, est remarquable par la beauté et la hardiesse de la voûte.

Dreux a donné le jour aux architectes Metezeau, au compositeur Philidor, à Antoine Godeau, écrivain moraliste, enfin à Rotrou, le poëte, lieutenant du bailliage, et qui, au moment où une épidémie terrible sévissait dans la ville confiée à sa garde, mourut glorieusement à son poste, montrant ainsi que son cœur était aussi grand que son esprit. « Placé à Dreux, écrivait-il, pour maintenir le bon ordre dans d'aussi malheureuses circonstances, je serais coupable d'abandonner mes concitoyens. Leur salut m'est confié; j'en réponds à ma patrie. Je ne trahirai ni l'honneur ni ma conscience. » Une statue lui a été élevée en 1868 sur la principale place de la ville.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur cette ville : *Guide de l'étranger* ou *Précis succinct de l'histoire et des monuments de la ville de Dreux*, par Mme Philippe-Lemaître (Rouen et Dreux, 1845, nouv. édit., br. in-12); *Histoire de la ville et du château de Dreux*, par la même, avec une *Notice archéologique et historique sur l'église de Saint-Pierre de Dreux*, par M. l'abbé L'Hoste (Dreux, 1850, in-8o); *Documents historiques et pièces justificatives de l'histoire de Dreux, avec corrections et additions*, par Mme Philippe-Lemaître, avec une *Notice sur l'église de Saint-Pierre*, par M. l'abbé L'Hoste (Rouen, 1850, in-8o); *Documents historiques sur le comté et la ville de Dreux*, par E. Lefèvre (Chartres, 1859, in-8o, extr. de l'*Annuaire d'Eure-et-Loir*); *Antiquités et description de la ville de Dreux* (ms. in-fol., Bibliothèque nationale, no 9860); l'*Antiquité et ancienne description de la situation et fondation de Dreux*, par Matth. Herbelin (ms. in-4o, conservé, d'après Lelong-Fontette, au Vatican, parmi les manuscrits de la reine de Suède, no 830); les *Chartes où sont contenus les droits et priviléges octroyés par les comtes et comtesses de Dreux aux maires, pairs et commune dudit lieu, etc.* (s. l. n. d. [1626], in-4o); *Origines de la commune de Dreux*, par M. L. Merlet (Chartres, 1862, br. in-8o); *Pèlerinage de Dreux*, par M. N.-S. Guillon, évêque de Maroc (Paris, 1846, in-18); *Une visite aux sépultures de la maison d'Orléans*, par Moret (Rouen, 1852, br. gr. in-8o); *Extrait du* Journal de Dreux *du 24 novembre* 1859 : *Un autographe du général Cler* (Dreux, in-8o; voyage du général Cler à Dreux en 1858); *Notice sur quelques antiquités observées à Dreux*, par Marquis, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie* (t. Ier, 1825, in-8o, 1 pl.); *Description exacte de la chapelle de Dreux* (1843, in-12); *Brief discours de ce qui est advenu en la bataille donnée près de la ville de Dreux le* 19 *décembre* 1562, par Coligny, dans les *Mémoires de Condé* (1565, t. II, p. 619; 1743, t. IV, p. 178); *Discours de la même bataille*, par Fr. de Lorraine, duc de Guise (Paris, 1563, in-8o, réimpr. dans les *Mém. de Condé*, 1743, t. IV, p. 685); *Relation véritable de cette bataille* (1563, in-8o, en allem.); *Nouvelle de la bataille entre le prince de Condé et le duc de Guise le* 19 *décembre* 1562 (1563, in-8o, en allem.); *Discours de cette bataille*, par André Thevet (Paris, 1563, in-8o); *Francisci Belcarii, episcopi Metensis, Oratio ad Patres concilii Tridentini, de victoria Druidensi adversus rebelles, anno* 1562 *habita* (Brixiæ, 1563, in-4o); la *Coutume de Dreux*, commentée par Dulaurens, se trouve dans le *Coutumier général* de Richebourg (t. III, p. 718).

Dreux (BATAILLE DE). Le massacre de Vassy (1562) donna le signal d'une des plus épouvantables guerres civiles qui aient désolé la France. C'est durant cette lugubre période de notre histoire que le baron des Adrets, l'exterminateur des catholiques, et Blaise de Montluc, le massacreur des protestants, s'acquirent leur sanglante célébrité. Les provinces du midi et du centre de la France se couvrirent de ruines sous les chocs multipliés d'implacables ennemis qui ravageaient, incendiaient, saccageaient tour à tour, à titre de représailles, les villes et les villages. Amère dérision! c'est au nom de l'Evangile, c'est en invoquant le Christ que ces forcenés pendaient ou égorgeaient les hommes, précipitaient au fond des puits les femmes et les enfants! Et, chose plus lamentable, au milieu de ces sanglantes disputes, le sentiment national paraissait complétement étouffé; on eût dit que les plaintes de la patrie en deuil étaient la voix de celui qui crie dans le désert. Chaque parti semblait à l'envi jeter à l'étranger les lambeaux de la France : tandis que le prince de Condé, chef des calvinistes, signait à Hamptoncourt (20 septembre 1562) un traité qui livrait le Havre à la reine Elisabeth, moyennant un secours de quelques mille hommes, les Guises achetaient l'alliance et les faibles subsides du duc de Savoie par l'abandon de Turin et des trois autres villes du Piémont qui étaient restées à la France en vertu du traité de Cateau-Cambrésis. Disons, à la louange des protestants, que beaucoup de leurs chefs, Coligny entre autres, n'acceptèrent le traité que la rougeur au front; Morvilliers, brave gentilhomme qui commandait la Normandie au nom du prince de Condé, résigna son gouvernement dès qu'il apprit l'arrivée de 1,500 Anglais pour occuper le Havre. Il eut un successeur beaucoup moins scrupuleux, Montgommery, celui-là même qui avait été le meurtrier involontaire de Henri II dans un tournoi. Les catholiques ne tardèrent pas à se présenter devant Rouen, qu'ils emportèrent d'assaut; mais un de leurs chefs, le roi de Navarre, père de Henri IV, y fut blessé à mort. Les affaires des protestants menaçaient de prendre une tournure désastreuse : des grandes villes qui avaient embrassé le parti de Condé, il ne lui restait plus que Lyon et Orléans, trop éloignées l'une de l'autre pour pouvoir se secourir mutuellement. Enfermé dans cette dernière ville, le prince suivait avec anxiété tous les incidents de cette guerre qui tournait décidément contre lui : un corps de troupes que lui amenait le comte de Duras avait été battu et dispersé; par ses ordres d'Audelot était allé au-devant d'une armée levée pour son compte, en Allemagne, mais pourrait-elle échapper au maréchal de Saint-André, qui lui barrait le chemin sur la frontière avec des forces supérieures? Il apprit cependant que La Rochefoucauld arrivait à son secours avec une troupe considérable de gentilshommes et que d'Audelot se dirigeait sur lui à marches forcées, après avoir déjoué la surveillance des catholiques; c'était un renfort de 3,000 reîtres et de 4,000 lansquenets qu'il amenait à Condé des bords du Rhin, malgré une fiè-